



Cérémonie
don du sang
11.11.2016

SOMMAIRE

Edito	2
Procès-verbaux du Conseil municipal	3
PLU intercommunal 4e Olympiades festives intercommunales	8
Démarches administratives	9
Le saviez-vous ?	10
Nos enfants...	12
Valojoux d'hier	14
Informations associations	16
Camet	21
Traduction et coordonnées	22

REPAS DES AÎNES

Le Conseil municipal et le Comité des Fêtes organisent le **Dimanche 8 janvier 2016 à midi**, un repas pour les aînés de la commune de plus de 65 ans, accompagnés de leur conjoint. Les invitations seront déposées dans chaque foyer concerné de fin décembre à début janvier.

CEREMONIE ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le conseil municipal, le personnel communal et les associations de la commune accueilleront nos nouveaux habitants le **Dimanche 8 janvier 2016** à 11 heures à la salle des fêtes.

VŒUX DU MAIRE

Toute la population est conviée aux vœux du Maire le **Dimanche 8 janvier 2016** à partir de 16 heures 30 à la salle des fêtes, A cette occasion, nous dégusterons la traditionnelle galette des rois offerte par le Comité des Fêtes.

FERMETURE SECRETARIAT DE MAIRIE
du Mardi 27 au vendredi 30 décembre 2016 inclus

EDITO

11 Novembre

Comme chaque année, nous nous sommes réunis devant le monument aux morts afin de commémorer l'armistice du 11 novembre 1918 qui mettait fin aux combats de la Première Guerre mondiale.

Comme chaque année, nous célébrons la liberté retrouvée au terme de ces 4 années terribles, faites de douleur, de larmes et de drames quotidiens.

C'est la commémoration du début des combats de cette première guerre mondiale que l'on avait pourtant qualifiée de « der des der ». Cette tragédie qui aurait pu être évitée si les nombreux appels à la raison et au sang-froid lancés par Jean Jaurès et les pacifistes de tous pays avaient été entendus et partagés. Ils pressentaient le pire car, depuis plusieurs mois, des alliances se nouaient, les sentiments nationalistes étaient exaltés, les haines s'attisaient, la volonté d'en découdre grandissait de jour en jour.

Les empires rivalisaient dans une compétition économique acharnée.

Quelle était la situation de l'époque ?

Une crise financière éclate en 1907 à Wall Street à la suite des spéculations hasardeuses sur le cuivre. La plupart des banques sont ruinées entraînant une baisse du crédit, des faillites d'entreprises, du chômage et de la misère. Effrayés, les peuples se réfugient derrière le protectionnisme et le repli sur les identités nationales pendant que les idéologies totalitaires dénigraient l'économie de marché et de la démocratie.

Brutalement éclata la Première guerre mondiale : 1 560 jours de guerre, 9 millions de soldats morts, des combats au corps à corps et une Europe sens dessus dessous. Par son ampleur, par les chiffres vertigineux des victimes, par le degré incom-

mesurable des souffrances physiques et psychologiques endurées par les civils comme par les soldats, on appela cette guerre mondiale et totale « **la grande guerre** ».

Sans faire de parallèle ou de catastrophisme, le devoir de mémoire et donc notre rôle d'élu, est d'anticiper les divisions qui gagent au sein de nos communautés nourries par l'indifférence, l'intolérance, la xénophobie et le racisme, animées par l'individualisme forcené lié à un matérialisme illusoire et dévastateur.

N'oublions jamais que les plaies d'aujourd'hui sont des ferments de haine pour demain et surtout gardons-nous donc de tout sentiment de supériorité car nous ne sommes finalement pas plus évolués sur le plan de l'humanisme.

La mémoire nous permet de garder intact le souvenir de ces périodes d'épreuves vécues par les générations les plus âgées à qui nous devons respect et reconnaissance. C'est à travers eux que l'histoire tourmentée de notre commune, de notre région, de notre pays défile.

Ils sont morts par la liberté et nous devons nous élever contre les restrictions de cette liberté, sous toutes ses formes.

Parce que la paix ne dépend finalement que de nous et n'ayons de cesser d'enseigner aux jeunes générations, que la paix recule quand se renforce la haine de l'autre, qu'elle s'affaiblit d'une compétition absurde entre les peuples et qu'elle disparaît lorsque la soif de vivre ensemble et de construire un monde de fraternité et de progrès s'amenuise.

Il reste encore beaucoup à faire pour construire ce monde pacifique, libre et fraternel auquel rêvaient les poilus de 14/18 : un monde sans arme ! C'est tout le sens que l'on doit

donner à des commémorations comme celle-ci et rappelons-nous que le souvenir des guerres 14-18 et 39-45 doit renforcer notre détermination à poursuivre la construction européenne pour en faire d'abord une Europe humaine et sociale, plaçant les individus au cœur de ses préoccupations.

Non, cette cérémonie du 11 novembre, comme celles du 8 mai ou du 14 juillet, ne sont pas dépassées. Le flambeau à longtemps été tenu par des hommes de nos communes. Ces dates de notre histoire de France ont le grand mérite de dire que les identités de chacun se forment dans des moments où la nation, pour des raisons différentes, s'est retrouvée unie. Or, ce qui fait de nous des êtres sociables et tolérants, c'est de savoir qu'au-delà de nos différences, nous avons des références communes.

Cette onzième heure du onzième jour du onzième mois de l'année 1918 est l'une de ces références : la fin d'une immense souffrance, l'espoir d'un monde meilleur. Ce combat continue, saluons ensemble la mémoire de ceux qui ont disparu au début du siècle dernier et faisons le vœu que les générations de ce siècle sachent vivre dans la paix et la fraternité, conscients des enjeux qui se posent pour l'humanité.

Je vous souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui vous sont chers et vous présente mes vœux 2017 sincères et chaleureux!

Mon conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi, que l'année nouvelle vous garde santé, réussite, joie et fraternité.

Nathalie
MANET-CARBONNIERE

P R O C E S - V E R B A U X D E S S E A N C E S D U C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 11 mai 2016

1. Délibération PLUI

Mise en place de la gouvernance du PLUI - Les groupes de travail :

- Thématique habitat et développement urbain : BASTIDE Philippe, DOS REIS Jean-Baptiste, BOUNY Gilles.

- Thématique activités économiques : CALVO Mireille, SALVIAT Christiane, BASTIAN Bruno.

- Thématique environnement paysage et identité du territoire : BOUNY Gilles, ROUX Odile, BASTIDE Philippe.

- Thématique agriculture et forêt : VEYRET Eric, MEGE Jean-Pierre, DOS REIS Jean-Baptiste.

- Thématique tourisme : GALLO Peggy, CALVO Mireille, SALVIAT Christiane.

Réfèrent PLUI : MANET-

CARBONNIERE Nathalie.

Adopté à l'unanimité

2. Devis sonomètre

Mrs DOS REIS et BASTIDE ne prennent pas part au vote (lien de parenté).

L'entreprise DOS REIS est retenue pour réaliser les travaux à la salle des Fêtes (sonomètre) et qu'il y ait du sérieux pour la maintenance de la salle des fêtes.

Adopté à l'unanimité

3. Vente d'une concession

La commune n'est pas autorisée à vendre une concession à une personne n'étant pas domiciliée, propriétaire ou résidente sur la commune.

Adopté à l'unanimité

4. Divers

- Information sur l'acquisition de

la propriété SANFOURCHE A.

- Information sur l'acquisition de la parcelle de Mme GRANGIER.

- Hangar communal : DCE validé, marché des travaux. Faire publicité.

- SIAS : Compte rendu de la réunion par Mireille CALVO qui a voté contre le projet exposé par M. MATHIEU (Président).

- PRI : Le Préfet de la Dordogne va recevoir un courrier des maires de la Vallée Vézère lui demandant de justifier la refonte du PRI en place alors qu'il n'a présenté aucune défaillance réglementaire.

- SIVS : Panneaux du lieu-dit à pourvoir « Le Fraysse ». Vérifier les autres arrêts RPI et collège.

- Proposition de fiche de poste : Madame le Maire propose de rajouter une délibération pour un

contrat à durée déterminée de

3 mois. Adopté à l'unanimité

Séance du 20 juin 2016

1. Présentation de la charte zéro herbicide : enjeux, objectifs.

Le Conseil municipal se prononce : une abstention par M. Eric VEYRET. Pour : 9 membres.

2. Délibération pour l'église concernant les demandes de subventions et le dépôt du permis de construire.

Montant : 325 000 € H.T. soit 367 000 € TTC avec la maîtrise d'œuvre.

Les financements possibles sont : DRAC 20 % (65 000 €)

Département 25 % (81 250 €)

Région 25 % (81 250 €)

Autofinancement (y compris maîtrise d'œuvre) : 139 750 €

TOTAL : 367 250 €

Adopté à l'unanimité

3. Acquisition de la parcelle ZE n° 2.

L'acquisition porte sur un ensemble immobilier situé au lieu-dit « Le moulin de Lagorce », cadastré section ZE n° 2, pour une contenance de 1 697 m². Adoptée à l'unanimité.

4. Approbation du schéma de mutualisation CCVH.

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'appro-

bation du schéma de mutualisation.

5. Délibérations sur les propositions n° 9, 36 et 40 du SDCI.

- Proposition n° 9 du SDCI : Extension de la communauté de communes Vallée de l'Homme aux communes d'Audrix et de Limeuil.

Le Conseil municipal se prononce : 1 voix contre (Mme Salviat) – 1 abstention (M Bouny) – 8 voix pour.

- Proposition n° 36 du SDCI : Fusion du syndicat intercommunal de voirie forestière et du DFCI de la forêt de Barade, du syndicat intercommunal du DFCI

e Vergt, du syndicat intercommunal de la Double, du syndicat intercommunal du DFCI et de voirie forestière de Villamblard, du syndicat intercommunal du DFCI du Landais et du syndicat intercommunal de développement forestier des coteaux du Périgord noir.

Le Conseil municipal se prononce : 9 voix contre – 1 abstention (Mme Roux)

- Proposition n° 40 du SDCI : Dissolution du syndicat intercommunal d'action sociale (SIAS) de Montignac après retrait d'Auriac du Périgord.

Le Conseil municipal se prononce : 5 voix contre (Mes Salviat et Roux, Mrs Bouny, Bastian et Veyret) – 5 abstentions (Mmes Manet-Carbonnière, Gallo et Calvo, Mrs Mege et Bastide)

Absence d'éléments probants du rétablissement de l'équilibre financier et de la construction budgétaire. Demande avis motivé du

service de l'Etat.

6. Délibération concernant le cimetière et la reprise des concessions échues.

22 tombes ont été recensées identifiées, en bon état ou rénovées sur les 74 présentes dans le cimetière. Le devis pour travaux de reprise des concessions est de 36 001,20 € TTC.

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la procédure globale de reprise des concessions échues.

7. Délibération concernant les compteurs LINKY.

Compte-rendu par Gilles BOUNY sur la réunion avec M. MATHIEU. Présentation du projet de délibération. Remise en forme de la délibération. Le vote est fixé au prochain Conseil municipal.

8. Divers.

- Compte rendu du SDIS pour le contrôle de sécurité incendie par

M. Jean-Pierre MEGE : l'accès au local est non conforme. Absence de porte coupe-feu. Dans le local des associations, la multi-prise est légèrement dénudée.

- Devis pour l'accessibilité : rampe d'accès mairie :

Mr LESPINASSE 3 370,70 €

Mr CHAZOTTES 2 728,00 €

- Devis pour la voirie intercommunale :

Marché EUROVIA lot 1 : 184 000,00 €

Lot 2 Lagarde et Laronze : 109 860,00 €

Elagage : 20 000,00 €

- Compte rendu pour le conseil d'école : les prévisions d'effectifs sont de 83 (78 à l'heure actuelle). L'équipe enseignante change : Loïc LARDY a obtenu sa mutation, il est remplacé par Françoise LOHER.

La fête des écoles se déroulera le vendredi 24 juin à 18 h 30.

Séance du 27 juin 2016

1. Choix des entreprises concernant le marché du terrassement.

Cinq entreprises ont répondu : Pierre QUENOUILLE, HERAUT, Philippe LESPINASSE, SIORAT, AGRAFEUIL.

Deux entreprises répondent au marché : Pierre QUENOUILLE et HERAUT. Les autres entreprises sont soit plus onéreuses, soit les dossiers administratifs sont incomplets.

Madame le Maire, au vu du rapport d'analyse des offres, propose que nous retenions l'Entreprise Pierre QUENOUILLE et demande au Conseil de l'autoriser à signer l'ordre de service.

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

2. Délibération sur le choix des entreprises pour les travaux d'accessibilité de la Mairie.

Trois entreprises ont répondu : CHAZOTTES, FRAYSSE et Michel LESPINASSE. Le choix de

l'entreprise s'est porté sur l'entreprise LESPINASSE, suite à la qualité de la prestation. Adopté à l'unanimité par le Conseil.

3. Délibération sur la dispense de purge d'hypothèque.

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

Séance ordinaire du 12 juillet 2016

1. Délibérations cimetière. Procédure globale de reprise des concessions échues.

A. Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la procédure globale de reprise des concessions échues. Les numéros des tombes concernées seront joints à la délibération.

B. Concernant la remise en service des terrains libérés et reconfigurant l'organisation du cimetière, il est procédé à l'unanimité à l'inscription :

- au patrimoine militaire de la tombe n° 20, carré 01 ;
- au patrimoine communal des tombes 71, 72, 73 et 74 du carré 01, aux fins d'ossuaire et de caveau communal.

C. Délibération acceptant à l'unanimité le devis de la société Finalys pour la reprise des concessions échues pour un montant, à ce jour, de 36 001,20 € TTC et autorisation à Madame le Maire d'engager les travaux.

2. Convention entre la commune et le SMBVVD pour l'étude des zones humides du Turançon.

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

3. Délibération concernant la révision simplifiée du PLU sur zonages A et N.

Cette délibération est reportée et sera prise lors d'un prochain Conseil.

4. Délibération sur la modifica-

tion du tableau des effectifs avec avancement de grade.

Adopté à l'unanimité par le Conseil.

5. Délibération concernant les compteurs électriques LINKY.

Sur la base d'un moratoire et de garantie du SDE 24, le Conseil se prononce à l'unanimité.

6. Divers.

- Rapport sur la mission d'archivage du Service Archives du CDG sur les archives de la commune de Valojoux ; disponible en mairie pour consultation.

- Informations sur la réunion du 12 juillet 2016 sur les zones humides du Turançon ainsi que sur le dossier de la coupe des peupliers.

Séance du 14 septembre 2016

1. Coupe peupliers RD65 : Passage du dossier en commission le Mardi 20 septembre 2016.

2. Etude des zones humides du Turançon : Deuxième réunion publique à La Chapelle Aubareil avant le 10 décembre 2016.

3. Cimetières

Le dossier suit son cours : intervention de l'ATD pour l'embellissement et le paysagement des 2 cimetières, rendu de l'étude en novembre. Intervention de l'entreprise FINALYS dans le vieux cimetière pour les travaux d'exhumation et réduction des tombes d'ici la fin de l'année.

4. Emprunts

Etude de prêts bancaires en cours de négociation.

5. Présentation du rapport d'activités 2015 de la CCVH

Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2015 de la CCVH approuvé le 5 novembre 2015 en conseil communautaire. Il renseigne les usagers sur les aspects organisationnels et financiers de la CCVH pour plus de transparence dans la gestion des services publics. Adopté à l'unanimité.

6. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC – Exercice 2015

Présentation du rapport annuel de l'exercice 2015 du SPANC sur le prix et la qualité du service public approuvé le 5 novembre 2015 en conseil communautaire. Il renseigne les usagers sur les aspects techniques et financiers

du SPANC pour plus de transparence dans la gestion des services publics. Adopté à l'unanimité.

7. Convention de mise à disposition de barnums et de barrières de police par la CCVH

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services et des moyens, la CCVH vient d'acquiescer trois barnums et 20 barrières de police pour être partagés avec les communes pour leurs propres comptes ou au profit des associations et manifestations se déroulant dans leur territoire.

Le prêt du matériel intercommunal est consenti à titre gratuit. Pour ce faire, il convient de passer une convention de mise à disposition des barnums et ses annexes entre la CCVH et chaque commune membre. Adopté à l'unanimité.

Séance extraordinaire du 29 septembre 2016

Délibération marché pour la construction d'un hangar communal sis « La Teillède » - Présentation du rapport de la MAPA.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport de la MAPA du 21 septembre 2016 relatif au marché pour la construction d'un hangar communal.

L'analyse fait apparaître l'attribution des lots comme tel :

Lots	Entreprises retenues	Analyse financière HT	Analyse financière TTC
1. VRD	QUENOUILLE Pierre	37 240.00 €	44 688.00 €
2. Maçonnerie	Constructions Yohan CHAZOTTES	23 640.80 €	28 368.96 €
4. Menuiseries extérieures	Sarl SALVIAT Yves & Fils	9 246.24 €	11 095.48 €
5. Carrelage	MATHOU Bruno	2 634.00 €	3 160.80 €
6. Plâtrerie	ETS NICOLAS	10 032.00 €	12 038.40 €
7. Plomberie	Sarl Le Turançon	2 655.00 €	3 186.00 €
8. Electricité	Sas CROS Denis	5 232.65 €	6 279.18 €
9. Rayonnage	Sarl SALVIAT Yves & Fils	2 373.75 €	2 872.23 €
10. Etude de structure	ID Bâtiment	1 200.00 €	1 440.00 €
11. SPS	SOCOTEC	1 550.00 €	1 860.00 €

L'analyse fait également apparaître les résultats d'estimation des entreprises BAMBOU et SALVIAT pour le lot 3 - Charpente, couverture, ossature bois. A la vue du résultat faisant apparaître une différence de prix très importante au regard de l'estimatif, la MAPA a décidé de faire réaliser rapidement l'étude de structure par l'entreprise retenue pour affiner l'estimatif du lot 3. Les deux entreprises seront alors invitées à présenter une nouvelle offre sur la base de l'étude de structure correctement établie.

Le Conseil municipal accepte favorablement les résultats d'analyse de la MAPA et donne pouvoir à Madame le Maire pour l'engagement de tous les actes nécessaires à la signature et l'exécution dudit marché.

Séance du 20 Octobre 2016

1. Marché du hangar communal. Reporté.

2. Délibération emploi saisonnier. Adopté.

3. Délibération subvention de l'Eglise.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à toutes les demandes de subventions auprès de tous les partenaires publics sur la base du marché estimé à 300 000 €. Adopté.

4. Délibération CCVH pour SDE 24.

Le Conseil se prononce pour l'adhésion au service énergie du SDE24 pour le compte des communes.

5. TEPCV (Territoire à énergie positive croissance verte) et contrat de ruralité.

Le Conseil municipal engage l'inscription de la fiche projet au titre du programme TEPCV et contrat de ruralité auprès de l'Etat.

6. Fusion des 4 syndicats. Délibération sur la mise en œuvre n° 27 (Loi Notre).

Les délégués titulaires et suppléants ont été reconduits dans leurs fonctions.

Titulaires : MANET-CARBONNIERE Nathalie, MEGE Jean-Pierre.

Suppléants : BASTIDE Philippe, SALVIAT Christiane.

7. Divers.

Cérémonie du 11 novembre. Inauguration et pose de la plaque fabriquée lors du don du sang, suivi d'un petit encas.

Séance extraordinaire du 3 novembre 2016

Marché du hangar communal – Choix de l'entreprise lot 3

Résultats de la commission MAPA pour l'attribution du lot 3 (charpente, couverture, ossature bois) pour la construction du hangar communal :

Entreprise SALVIAT : 50 946.40 € HT 61 135.68 € TTC

Entreprise BAMBOU : 61 466.48 € HT 73 759.77 € TTC

Madame le Maire appelle le vote pour l'attribution du lot. Marché accordé à l'entreprise SALVIAT, voté à l'unanimité.

Déclaration des chambres d'hôtes et gîtes à faire en mairie

La loi du 14 avril 2006 (art. L324.3 à L324-5 du code du tourisme et son décret d'application du 3.08.2007, art. D324-13 à D 324-15 du code du tourisme) ont défini un cadre juridique pour l'exploitation des chambres d'hôtes et des gîtes. Les formulaires sont disponibles en mairie.

Taxe de séjour 2016/2017

Tous les propriétaires de gîtes doivent déclarer leurs périodes de location qui sont obligatoirement assujetties à la taxe de séjour. Pour ce faire, prendre l'attache des services de l'office de tourisme et de la Communauté de communes pour toutes les informations adéquates.

Calendrier des élections de 2017

- *Présidentielle : le premier tour de élection du Président de la République se déroulera le Dimanche 23 avril et le second tour le Dimanche 7 mai 2017.*
- *Législatives : les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18*

Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales résulte d'une démarche volontaire. Il convient de se présenter à la mairie jusqu'au 31 décembre, muni(e) de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les ressortissants des pays de la communauté européenne peuvent également demander leur inscription pour participer d'une part au scrutin des élections des députés européens et d'autre part au scrutin des élections municipales (passeport et justificatif de domicile).

Inscription d'office des jeunes gens

Dans le cadre de la révision des listes électorales

actuellement en cours, les inscriptions d'office sont limitées au jeunes gens qui atteindront l'âge électoral (18 ans) au plus tard le 28 février 2017. Veuillez vérifier auprès de la mairie si votre inscription d'office a bien été effectuée.

Toutefois, à titre dérogatoire, pour les jeunes gens qui atteindront leur majorité après le 28 février 2017 mais 5 jours avant le premier tour du scrutin, ils sont invités à venir s'inscrire en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

Une permanence sera assurée le Samedi 31 décembre 2016 de 10h à 12h pour toute personne qui souhaiterait s'inscrire sur les listes électorales de la commune.



PLU intercommunal

La CCVH engage l'élaboration d'un PLUi qui viendra remplacer le PLU communal.

Jusqu'à présent, chaque commune possédait son propre document d'urbanisme avec, pour chaque cas, des règles différentes. Dans un souci d'harmonisation, les élus de la CCVH ont fait le choix de poursuivre l'exercice de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » au niveau intercommunal.

Ainsi, la CCVH engage l'élaboration d'un PLU intercommunal unique qui couvrira ses 28 communes. Elaboré à cette échelle, en collaboration avec les 28 communes et en concertation avec l'ensemble des acteurs, des partenaires et des habitants, il constitue-

ra le nouveau document de planification de référence pour le développement de notre territoire, plus lisible et plus cohérent.

L'élaboration du PLUi prendra au moins 3 ans, le PLU communal reste en vigueur jusque là.

Une large concertation est prévue tout au long de l'élaboration : réunions publiques, ateliers thématiques, **cahier de concertation mis à disposition à la mairie (tout propriétaire souhaitant le renouvellement ou le classement de terrain en zone constructible dans le PLUi, pourra le consigner sur ce cahier. Les demandes seront ensuite transmises au service instructeur)**, site internet (www.cc-valleedelhomme.fr/plu-intercommunal) et blog dédié (<http://www.cc-valleedelhomme.fr/plu-intercommunal/>).

INVITATION DE LA COMMUNE DE TAMNIÈS POUR LA PARTICIPATION AUX 4^{ÈMES} OLYMPIADES FESTIVES INTERCOMMUNALES

La commune de Tamniès organise pour la 4^{ème} année consécutive les « **Olympiades Festives Intercommunales** », à l'étang de Tamniès, le **Dimanche 18 juin 2017** de 9h à 18h30.

L'objectif principal était de dynamiser et mobiliser les communes de la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir. Aujourd'hui, le souhait est d'offrir la possibilité aux communes limitrophes de la commune de Tamniès à pouvoir s'inscrire.

Le public « **famille** » est ciblé, aucun objectif de compétition est proposé, uniquement le challenge et la découverte.

Chaque commune pourra être représentée par des équipes de 4 personnes (8 ans et +) sur des activités de pleine nature, à hauteur de 4 équipes maximum par commune, encadrées par des intervenants diplômés et

bénévoles. Le prix de la journée, participation et repas compris, est de 10 € par personne. Pour des questions d'organisation, les inscriptions seront pré-établies à l'avance.

Pour cette édition, les activités envisagées sont : Canoë, paddle, parcours sur sable - Parcours nautique - Structure gonflable aquatique - Escalade - Course d'orientation - VTT - Bubble bump - Golf rugby - Grimpe arbre - Arc trap.

Pour tout renseignement :

Site : www.dynamisport.fr

Contact : Morgan DE SOUSA, organisateur

Portable : 06.07.27.68.74

Courriel : morgandesousa@yahoo.fr

ou dynami-sport@hotmail.com

D E M A R C H E S A D M I N I S T R A T I V E S

Recensement militaire

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, atteignant l'âge de 16 ans, **doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire de leurs 16 ans.**

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté

(JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec le Centre du Service National, (88 rue du Pont Saint Martial 87000 LIMOGES Tél. pour les administrés : 05.55.12.69.92 - Courriel : csn-limoges.jdc.fct@intradef.gouv.fr - Site internet : <http://ww.defense.gouv.fr>, rubrique JDC).

Carte d'identité

Pour faire une demande de carte d'identité le demandeur doit se présenter à la Mairie du lieu de son domicile (formalité gratuite) et remplir un formulaire (signature exigée, obligatoire à 12 ans pour les enfants).

1^{ère} demande

- copie de l'acte de naissance de moins de trois mois à demander à la mairie du lieu de naissance,
- 2 photos d'identité récentes (moins de 6 mois) identiques,
- justificatif de domicile (celui des parents pour les mineurs),
- empreinte de l'index de la main gauche (obligatoire pour les enfants à partir de 12 ans),
- pour les mineurs : copie du livret de famille des parents, présence d'un parent obligatoire et signature de l'autorisation parentale obligatoire ; en cas de divorce ou séparation des parents, fournir le jugement de divorce et/ou si garde alternée de l'enfant, fournir l'autorisation de l'autre parent.

Renouvellement (majeurs et mineurs) :

Fournir l'ancienne carte périmée, 2 photos d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire à remplir.

Si l'ancienne carte restituée est périmée depuis plus de 2 ans : la copie de l'acte de naissance est à fournir.

Si l'ancienne carte n'est pas restituée : un timbre fiscal de 25 €, la copie de l'acte naissance ainsi que toutes les autres pièces mentionnées ci-dessus sont à fournir.

La carte d'identité est valable 15 ans pour les majeurs depuis le 1^{er} janvier 2014 et reste à 10 ans pour les mineurs. Elle est à retirer à la mairie contre signature.

Délai d'obtention : 3 semaines.

Changement pour 2017

Conformément au décret n°2016-1460 du 28 octobre 2016 (dès la parution de l'arrêté du ministre de l'intérieur pour fixer la date à compter de laquelle les dispositions dudit décret s'appliquent), il conviendra désormais de déposer les demandes de cartes d'identité dans les mairies équipées de dispositifs de recueil. Sur le département de la Dordogne, actuellement 15 communes sont équipées de ce dispositif : Périgueux, Coulounieix-Chamiers, Boulazac, Saint Astier, Montpon-Ménéstérol, Ribérac, Excideuil, Bergerac, Lalinde, Sarlat, Belvès, Montignac, Thiviers et Nontron.

LE SAVIEZ-VOUS ?



décembre
groupe de création théâtrale

présentent un cycle de lectures théâtralisées
en Périgord



1^{re} session

Des nouvelles de Guy de MAUPASSANT (1850-1893)

Un million (1882)
La bête à maît' Belhomme (1885)
La mère aux monstres (1883)

Judi 15 décembre à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de VALOJOUXX
Entrée libre

"Nouvel an, nouvel élan !"



« Je ne vous remercierai jamais assez d'être mes voisins dans ce pays qui, certes, est fait de très beaux paysages, mais où il fait bon vivre pour cause de bonnes relations de voisinage. C'est aussi essentiellement pour cette raison que je souhaite fêter avec vous la sortie de mon nouveau livre :

L'audace de l'élégance de l'âme !

Une belle et amicale soirée en perspective ! »

B. Leblanc-Halmos

Conférence créative

Salle des fêtes de Valojoux

Vendredi 13 janvier 2017 à 20h

Suivie d'un pot de l'amitié et d'une séance de dédicaces.



« L'intérêt de ce livre est avant tout pratique.

Un antidote à la morosité, par de belles « micro-résistances » au terrorisme ambiant.

Osons l'audace de l'élégance de l'âme dans nos relations et nos actions, ce qui rend de toute évidence nos vies plus propices et plus enjouées : investissons dans le capital humain ! »

L a Pyrale du buis

Allez, encore une espèce invasive de plus !

Sur Valojoux, l'invasion de la pyrale du buis a été nette cette année. Comme tout le monde, je ne savais pas quoi faire lorsque j'ai découvert le forfait. Le traitement (biologique) au *Bacillus thuringiensis* décrit ci-dessous, est efficace. Il faut l'employer avec sobriété quand même. Je n'ai pas eu besoin de retraiter 10 jours après, un seul traitement a suffi mais attention, cela ne sera peut-être pas

tout le temps ainsi.

Des études ont démontré l'efficacité de ce traitement biologique opposé aux solutions chimiques : les pyrèthrinoides sont des insecticides de contact, s'ils sont efficaces, ils ont aussi l'inconvénient de ne pas être sélectifs, et de toucher également les insectes auxiliaires utiles. Les molécules les plus utilisées sont la deltaméthrine (Decis par exemple) ou la cyperméthrine.

Alors faisons simple et sain !

La pyrale du buis, une chenille

vorace et envahissante.

Les amateurs de jardins à la française et de topiaires ont du souci à se faire : une chenille vorace qui s'attaque exclusivement au buis (notamment *Buxus sempervirens* et *Buxus rotundifolia*) gagne du terrain en France depuis 2008 (voire 2005 selon certaines observations). Venue d'Asie, *Cydalima perspectalis* est une espèce invasive qui figure sur la liste d'alerte de l'OEPP. Elle n'a en Europe aucun prédateur naturel, et ses populations s'y développent donc de manière inquiétante.

Ce lépidoptère redoutable est actuellement présent dans la quasi-totalité de nos régions.

Comment reconnaître une attaque de pyrale du buis ?

La pyrale du buis est un **papillon nocturne de 36 à 44 mm d'envergure, aux ailes blanc et marron** dont les reflets dorés ou irisés permettent de le distinguer d'autres papillons de nuit présents en France.

La femelle pond ses oeufs sur la face inférieure des feuilles de buis. Les **chenilles de pyrale du buis sont vert clair ornées de stries longitudinales vert foncé, avec des verrues noires** ; la tête est noire et luisante. Non urticantes, ces chenilles possèdent, outre leurs 3 paires de pattes, 5 paires de fausses pattes abdominales, et elles mesurent 35 à 40 mm au dernier stade de leur développement, juste avant la nymphose ("transformation" de la chenille en chrysalide).

Les **vols de papillons de pyrale du buis s'observent entre juin et octobre**. 2 à 3 générations se succèdent dans l'année, avec des pics de vols (et donc de pontes) en **juin/juillet**, puis en **septembre**. Cependant, **c'est dès le mois de mars que les attaques de chenilles ont lieu**, car la dernière génération passe l'hiver dans des cocons, sur la plante, et les chenilles en émergent en mars : les dégâts s'observent donc dès le début du printemps.



*Papillon de pyrale du buis –
Cydalima perspectalis*

Prévenir les infestations de pyrale du buis

La seule manière de prévenir les attaques est d'empêcher les papillons de pondre dans les buis : une solution préventive consiste donc à **protéger les buis avec des voiles anti-insectes en période de vol (donc vers juin et septembre)**.

Pour ne pas installer les filets trop longtemps à l'avance, sans toutefois risquer de "rater" le moment crucial, vous pouvez poser des pièges à phéromones qui captureront les papillons mâles : la présence des premiers papillons dans les pièges marquera le début des vols dans votre région et vous indiquera qu'il est temps de protéger vos haies, bordures et topiaires de buis... et de préparer les premiers traitements !

Attaque de pyrale du buis : symptômes et traitements naturels

Plusieurs signes peuvent vous permettre de détecter une infestation de vos buis par ce parasite : les **feuilles brunissent et sèchent, et finissent par tomber**, et si l'on y regarde de plus près, on remarque la **présence de cocons, de toiles et de fils de soie** à la base des arbustes et sur les feuilles, ainsi que les **chenilles**. Leurs **déjections**, verdâtres à noires, sont également présentes sur le feuillage et au sol. La pyrale du buis est bel et bien là !

Le problème de ce parasite, c'est non seulement qu'il est très envahissant et se propage un peu partout en France, mais également qu'il est difficile d'enrayer totalement une attaque. Voici cependant quelques solutions de lutte.



Traitement insecticide bio : Bacillus thuringiensis

Dès les premiers signes de l'attaque de pyrale ou en préventif, dès le mois de mars, on peut pulvériser sur le feuillage un **insecticide biologique à base de Bacillus thuringiensis ssp kurstaki (Btk)** : cette bactérie sera ingérée par les chenilles et provoquera leur mort en quelques heures. Il faut cependant bien pulvériser l'ensemble du feuillage (dessus et revers des feuilles), et renouveler le traitement 10 jours après, ou en cas de pluie.



*Insecticide biologique -
Bacillus thuringiensis var.
kurstaki*

Solutions manuelles : ramassage et jet d'eau

Si vous préférez éviter le recours aux traitements, et si vous n'avez pas trop d'arbustes infestés, il est possible de **ramasser les chenilles à la main** (elles ne sont pas urticantes) et de les détruire. Autre moyen de contrôler l'infestation : **douchez vos buis au jet d'eau sous pression** un jour de beau temps ! Un jet puissant endommage les nids et les toiles, et déloge les oeufs, les chrysalides et les chenilles. Pas 100% efficace, mais parfois suffisant pour sauver vos arbustes...

Gilles BOUNY

(<http://www.gerbeaud.com/>)



Les maternelles ont aussi réalisé un patchwork d'automne après avoir récolté divers fruits de saison au cours d'une balade dans Thonac, un matin d'octobre.

Sorcières d'Hallowe'en

Pour Hallowe'en, cette année, les maternelles du R.P.I de La Chapelle-Aubareil-Sergeac-Valojoux-Thonac ont confectionné de fabuleuses sorcières avec des papiers de toutes sortes et de la laine en guise de cheveux. Elles ont été exposées dans le hall de la classe.



« Pour la semaine du goût, les enfants de l'école de Thonac ont aidé la cuisinière Françoise à préparer les repas. Les GS et CP ont épluché les pommes pour le crumble et ils ont cassé les noix pour la salade. Tous les élèves avaient des toques sur la tête. »

Texte écrit par les CP.



Le Leberou à Thonac...



« Mercredi 16 novembre, dans la classe de maternelle, une conteuse est venue raconter trois histoires aux élèves de maternelle et CP.

La première histoire Cathy casse-noisette, puis Lulu le petit garçon et sa petite sœur Sophie et enfin le petit pou et la petite puce.

Elle a fini par la chanson « biquette ».

Les écoliers ont trouvé que le spectacle était très bien ; la conteuse avait de beaux habits mais c'était trop long.... »

Texte écrit par les élèves de CP de Françoise LOEHR, nouvellement nommée en début d'année à l'école de Thonac, à qui nous souhaitons tous la bienvenue !

Il est vrai que pour certains enfants qui débordent d'énergie, ils leur tardent de se défouler un peu après un tel exercice d'attention ! Mais, nous ne pouvons que les féliciter pour leur comportement exemplaire tout au long du spectacle !

Et merci à Françoise Barré, notre conteuse, et au CEPSM pour cette très belle prestation !



Sur les bancs de notre école...

L'école élémentaire de La Chapelle Aubareil fait partie du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec l'école primaire de Thonac et les communes de Sergeac et Valojoux. Mlle Carole Pesenti a la charge des CE1-CE2 ; M. Arnaud Ferret assure la direction et a les CM1-CM2. Il y a cette année 37 élèves inscrits à l'école de La Chapelle Aubareil, 81 sur le RPI. Si vous avez un enfant né en 2014 ou en 2015, merci de prendre contact avec les écoles ou les mairies le plus tôt possible afin qu'il soit pris en compte dans les prévisions d'effectifs.

Projets passés et à venir

Aux cours traditionnels de français, mathématiques, sciences, histoire-géographie, anglais, etc... s'ajoutent de nombreux projets régulièrement menés par les enseignants de l'école, avec l'aide et le soutien de parents d'élèves et des élus des communes et du SIVOS. Non seulement, ils servent de support aux apprentissages mais sont également une source d'ouverture à un monde culturel et sportif et de motivation pour tous les enfants.

Durant toute l'année scolaire, les élèves de CE vont apprendre des chants sur le thème du loup et les élèves de CM sur celui de la citoyenneté. Il y aura une représentation avec plusieurs classes en fin d'année scolaire. C'est un support d'apprentissage des valeurs du **vivre ensemble**.

Dans le cadre des **contes du Lébéro** au mois de novembre, et grâce à l'action menée par le CEPSM, les élèves ont assisté au spectacle de Daniel Chavaroché, « *Le lièvre et le Lébéro* », à Montignac.

En décembre, la solidarité est à l'honneur en participant activement au **Téléthon** : les élèves ont récupéré durant plusieurs semaines des emballages en plastique qui sont récoltés par le SICTOM du Périgord noir, lequel fera un don à l'AFM. De plus, **une collecte de bouchons** en plastique est aussi en cours, au profit de l'association « **Debout avec Nino** ». Vous pouvez vous aussi participer en donnant vos bouchons aux élèves de l'école.

Les élèves des 2 classes étudient la **préhistoire** en classe, participeront à des ateliers de découverte au Pôle International de la Préhistoire aux Eyzies et visiteront un site.

2016 se termine par une sortie au **cinéma** de Montignac et par le traditionnel repas de Noël à la salle polyvalente.

En mars-avril, les élèves de CM vont bénéficier de séances de **tir à l'arc**, menées par un intervenant du Conseil départemental.

Fin mars auront lieu la visite du **salon du livre jeunesse de Sarlat** et l'accueil d'un auteur ou illustrateur en classe. Le thème de cette année est « *Vivre la différence, vivre nos différences* ».

Enfin, la **fête des écoles**, le vendredi 30 juin à La Chapelle Aubareil clôturera l'année scolaire.

*Les élèves et les enseignants de l'école vous souhaitent de
joyeuses fêtes et une bonne année 2017 !*

CHEC

Lo Cilhon de la Beçolha ven de defuntar. Tres ans que carrejava sa malaudiá, lo paure bogre.

Remarquatz ajèt lo temps de n'aprofitar per arrenjar sos afars. Chal notari aviá convidat sa familha : sas dròllas e sa femna, la Cristina.

Teniá una crana bòria que sos mondes èran de paisans fortunats. D-el aviá plan fach fruchifiar sa bòria : un crane tropel de lemosinas, de terras bladièras e un material moderne e plan entretengut.

Vendèt bestial e material e donèt l'argent a sas dròllas.

La bòria e los bastiments serian per sa femna la Cristina. Emai los loguiers deus tres apartaments qu'aviá fach bastir a Montinhac e l'assegurença-vita que tocariá a sa mòrt. De que poder contunhar sa vita tranquilòta la Cristina.

E los sòus ! L'argent amassat que lo Cilhon gardava dins son còfre a l'ostal e dins son còfre a la banca. Une crana sòma d'argent en bilhets. Oc plan, un tresaur vertadier.

E ben sul testament chal notari a fach marcar que voliá estre enterrat emb son argent dins la caissa. Oc, los bilhets sus son ventre avant de clavelar la caissa de garric que li serviria de darrier ostal.

Lo jorn de l'enterrament lo notari damandèt si las voluntats del defuntat avian estat respectadas. La Cristina diguèt que òc. Plan segur. Pas question de pas respectar. Lo notari fuguèt plan rassegut.

Una de sas dròllas qu'aviá pas vist sa maire amolonar los sòus dins la caissa del defuntat li damandèt :

« Ses segura mamá d'aver botar l'argent del papà dins la caissa ?

--Oc plan, ma filha...

--Coma as fach per tot l'i botar ?

--Aquò fuguèt pas aisit... Al moment de clavelar lo cuberton de la caissa, ai pas trobat de boata, de carton, quite una pòcha de plastique per botar los sòus dedins... Podiái pas l'i botar los sòus en pagalha, coma aquò sul ventre...

--E endonc, comas fasquères ? fai la dròlla, migrosa...

--E ben, li ai fach un chèque... ».

Daniel CHAVAROCHE

S

DÉLIBÉRATIONS.

L'an mil neuf cent et le vingt-cinq mars le Conseil municipal de la commune de Valpoux s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la présidence de M^r le Maire.

Étaient présents: M. M. Gatinel, maire, Cassain, adjoint, Bessière, Marty, Cleyrat, Salon, Souillac et Roulland.

Étaient absents: M. M. Lagorce et Lamongie.

M^r le Président a ouvert la séance et exposé ce qui suit:

Plusieurs villages demandent la construction d'une route partant du plateau du Masnègne, et se dirigeant sur la route de Montignac et desservant les villages des Cailloux et du Monteil. Cette route intéresse nombre de propriétaires et présente un caractère d'utilité incontestable. Il invite le Conseil à délibérer sur le projet.

Le Conseil, oui l'exposé de M^r le Président, et après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce projet et prie l'administration supérieure de vouloir bien comprendre ce chemin parmi ceux qui seront subventionnés par l'État en 1901.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Et ont signé tous les membres présents.

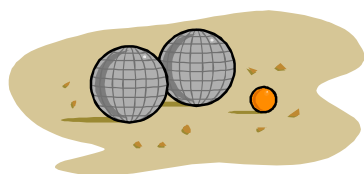
Bessière Marty
Souillac

Cassain. D. Salp

+ +

J. Gatinel

INFORMATIONS ASSOCIATIONS



VALOJOULX PÉTANQUE

Concours de boules du 13 août 2016

Comme d'habitude pour la fête, nous avons organisé un concours de boules. Malgré une participation moyenne, nous avons reversé la somme de 100 € au Comité des Fêtes, notre participation annuelle aux jeux pour les enfants. Merci au Comité de nous fournir de nombreux lots pour le concours.

Sortie du 1er Octobre 2016

Nous avons organisé une sortie avec une visite du Château de Bourdeilles, repas à la Grappe d'or, puis visite de la salmoniculture de Mouleydier pour finir à l'ascenseur du barrage de Tuillières. Nous étions 26 licenciés sur les 34 que compte le club. Aux dires de tous, nous avons passé une excellente journée.

Le Don du Sang et les boules

C'est par une belle journée d'Août, le 24, un mercredi, que s'est déroulé une collecte de sang, un concours de pétanque et une animation taille de pierre.

Cette manifestation, organisée par Monsieur Lhaumont, de l'antenne Sang de Montignac et le club de boules de Valojoux, aidé par nos amis chasseurs (un chevreuil pour le concours), ainsi que par le comité des fêtes (bouteilles pour le concours, gestion de la buvette), a connu un franc succès.

Les bénéficiaires : 220 € d'inscriptions aux boules et 265 € de buvette, soit 485 € reversés intégralement à l'antenne du Don du sang de Montignac.

Le soir, nous avons pris un repas en commun ; encore merci à tous les participants et les bénévoles qui ont animé cette journée.

La pierre offerte par le sculpteur Thierry Gory a été fixée au-dessus de la porte de la cave, sous le drapeau.

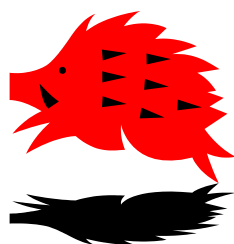
Cette manifestation s'est déroulée après la cérémonie du 11 novembre, en présence des responsables départementaux et

locaux du Don du Sang, du Maire et du conseil municipal de Valojoux, des représentants des associations de la Chasse, de la pétanque et du comité, ainsi que de nombreux habitants.

Le club de pétanque de Valojoux renouvelle ses plus sincères remerciements à tous les participants et aux bénévoles pour l'ensemble de cette action commune.

Le club Valojoux Pétanque vous souhaite à tous un joyeux Noël et une très bonne année 2017... santé et prospérité pour vous tous...

Jean-Pierre MEGE



**SOCIÉTÉ
DE CHASSE
"La Brande"**

Pour 2017, nous pouvons vous informer que le repas annuel de la Société de Chasse aura lieu le Samedi 29 avril au soir à la salle des fêtes de Valojoux.

Toute l'équipe vous adresse ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année.



COMITE DES FETES

VIDE-GRENIERS - BROCANTE

C'est sous un beau soleil qu'a eu lieu Dimanche 3 avril le vide-greniers-brocante, place de la mairie et aux abords de salle des fêtes. Cette manifestation s'est étalée sur 450m linéaires. Tous les exposants ont été ravis de cette journée et ont apprécié le café du matin. Les visiteurs sont venus nombreux.



LE FEU DE LA ST JEAN

Le 25 juin dernier a eu lieu le feu de la St Jean suivi d'un méchoui, il y a eu 120 participants a cette merveilleuse soirée animée par DJ José et notre ami Johnny.



MARCHES DE PAYS



Ce n'est une surprise pour personne si nous vous disons que les marchés à Valojoux ont fait un carton. Nous avons servis pas moins de 200 repas par marchés. Nos animations, telles que les Escoudaires de Thenon, la participation du MNOP Tour et le karaoké, attirent un grand nombre de personnes.

Merci à vous tous pour votre participation. C'est avec un grand honneur que nous avons accueilli Mr Roland POUGET, le doyen de la commune, pour une démonstration d'accordéon. Un grand bravo à lui, nous lui souhaitons une bonne santé et lui donnons rendez-vous à l'été 2017.



LE QUINE

Le 1er octobre fut organisé le quine dont le bénéfice aide le Père Noël pour l'achat des cadeaux pour les enfants de notre village. Cette manifestation n'a pas escompté le succès qu'elle méritait, il n'y eut que 80 participants dont seulement deux familles avec des enfants de

VALOJOUX. Rassurons nos enfants, le Père Noël sera quand même au rendez-vous. Remerciement à l'entreprise SALVIAT pour l'achat du premier lot du quine.

FETE VOTIVE ET 19^{EME} RAID VALOJOUXX VEZERE

Succès assuré les 13 et 14 août derniers. La première journée a commencé par une randonnée d'environ 10 km animée par Corinne LALEU qui a compté 20 participants. L'après-midi s'est déroulé le traditionnel concours de pétanque qui a accueilli de nombreux joueurs. Nous remercions vivement l'association Valojoux pétanque pour l'organisation de ce moment convivial mais également pour le don au profit du manège.



La soirée Paëlla connut un vif succès car nous avons servi 205 repas. Il va sans dire que la prestation du groupe « The three camberros » du MNOP Tour n'est pas étrangère à cet engouement. Merci à eux pour cette soirée remarquable (et remarquée).

Le 14 août notre Raid a connu une baisse de fréquentation par nos amis sportifs avec seulement 82 équipes dont la raison la plus évidente est que nous étions sur un grand week-end (15 août). Mais comme nous avons à cœur de les retrouver nombreux parmi nous, nous leur concoctons une vingtième édition particulière. Nous avons servi le midi 58 plateaux accompagnants et la journée s'est achevée par un repas dansant animé avec brio par le remplaçant de José, où il a été servi 98 convives ce qui est nettement moins que les années précédentes.



FESTIVAL LE LEBEROU A VALOJOUXX

Le 18 novembre dernier, notre salle des fêtes a eu le privilège d'accueillir le festival du Lébéro avec l'interprétation de Jean Métégnier pour son spectacle " Le bal des casse-cailloux ". 180 personnes ont assisté à la représentation mais 65 personnes sont restées partager la collation, moment chaleureux d'échanges et de partages.



EN SUIVANT...

Nous attendons les enfants le Samedi 10 décembre à 16h à la salle des fêtes de Valojoux pour la venue du Père Noël et le goûter de Noël.

L'Assemblée Générale du aura lieu le Vendredi 20 janvier 2017 à 20h30 à la salle des fêtes de Valojoux. Nous avons toujours besoin de bénévoles actifs.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses vœux les meilleurs à l'aube de 2017. Nous vous donnons rendez-vous aux vœux du Maire le 8 janvier vers 16h30, accompagnés de la fameuse galette des rois offerte par le comité.

Encore merci à vous, à la municipalité, aux associations et aux bénévoles qui apportent ponctuellement leur aide aux manifestations.

Le Président
Yves SALVIAT

La Terre en Feu



Jolie performance dimanche 27 novembre pour la première cuisson haute température du grand four dragon dressé qui a craché du feu 6 heures après le début

du grand feu.

Porcelaine et grès dans la chambre du bas (1260°) et biscuits et terres sigillées dans la chambre haute (1044°). La difficulté était d'amener les deux chambres à avoir deux températures différentes.

Ce four est très particulier avec une chambre de 1200l pour la haute température et une chambre de 800l en haut de la première pour la basse température.



Cette deuxième chambre récupère la chaleur de la première. La flamme fait 7m50 de long jusqu'à la cheminée. Les briques, d'excellente qualité permettent de monter très vite en température en consommant donc peu de bois. Très peu de consommation de bois, 1,50m3 de fagot de chûtes de scierie enfournés à grand rythme, toutes les trois minutes tout au long du grand feu. Les fendeurs s'activaient dur, deux personnes se relayaient pour marquer la courbe des températures et voir la progression, je mettais le bois et guidais le four. Le lendemain matin, le four était déjà froid ce qui n'est pas habituel pour un four à



n'est pas habituel pour un four à

bois qui met plusieurs jours à refroidir.

C'était surtout une cuisson pour le four, il y avait peu de pièces. Cet hiver je vais faire des pièces en porcelaine et sigillées pour le remplir et faire une cuisson quand il sera plein. D'autres potiers viendront me rejoindre, le volume est grand et une cuisson au bois, ça se partage !!!

Merci beaucoup aux amis du village qui sont venus passer un moment si particulier avec nous.

JEMA 2017 - 11ème édition

(Journées Européennes des Métiers d'Art) - 31 mars, 1er et 2 avril 2017, organisées par les Ateliers d'Art de France.

Ces journées rassembleront les professionnels des métiers d'art français et européens autour de ce thème fédérateur : «**Savoir-Faire du Lien** ». Liens culturels, sociaux, économiques..., liens entre générations, disciplines, territoires, professionnels... A travers cette thématique, l'Institut National des Métiers d'Art souhaite valoriser **la diversité des métiers d'art et des connexions qu'ils génèrent ou induisent**. C'est la transmission d'un savoir-faire entre un maître et son apprenti ; la rencontre d'un consomm'acteur et d'un professionnel autour de valeurs partagées ; le lien qui relie le citoyen à un patrimoine culturel immatériel et bien vivant, la relation de transparence et de proximité d'une entreprise non délocalisable avec son territoire...

Le territoire sera justement le cadre pour valoriser la signature

de savoir-faire historiques ancrés au cœur de nos cadres de vie.

Il y aura deux pôles pour ces journées :

- le pôle céramique à l'atelier de poterie « en haut » avec des ateliers pour tous, tournage, modelage, des démonstrations, un défournement mini stage Raku, des cuissons expérimentales, primitives, éphémères pour partager la terre et le feu en toute simplicité sans matériau coûteux. Travail avec des argiles locales, construction d'un four papier, fait de bois, de papier et d'argile. Il ne sert qu'une fois et après cuisson il ne reste plus de trace... Que du recyclage et des matériaux naturels....

Des élèves d'écoles céramiques sont invités à venir participer à ces journées, les écoles aux alentours également ainsi que tous ceux qui seront curieux.

- Autre pôle, à la salle des fêtes de Valojoux. Chaque année il y a de plus en plus de participants et le thème fédérateur du lien m'a donné l'idée d'inviter des artistes qui pratiquent d'autres disciplines. Faire le lien également entre l'art et la vie quotidienne, l'art et la vie locale, l'art et les enfants par le biais des écoles qui seront invitées, faire le lien entre les villages en invitant des artistes des villages voisins, entre plusieurs écoles céramique, entre le haut et le bas du village.... Avec l'accord de la municipalité, la salle des fêtes est réservée pour ces trois jours et les écoles des alentours seront invitées à venir découvrir les artistes et participer à des ateliers.

Pour l'instant, un sculpteur sur pierre, deux peintres, un pratiquant de la cérémonie du thé traditionnelle, une personne qui fabrique des tambours amérindiens... et d'autres artistes qui n'ont pas encore donné de réponse et ceux qui vont être intéressés proposeront des ateliers libres et feront des démonstrations de leur savoir-faire pendant ces trois journées.

Si vous connaissez des artistes susceptibles de partager leur savoir-faire, proposer des animations et exposer leurs créations, vous pouvez leur donner mes coordonnées.

Une exposition vente aura lieu également à la salle des fêtes.

C'est en cours d'organisation, nous devons encore nous réunir pour peaufiner le projet.

Bienvenue à l'atelier toute l'année, sur rendez vous, appelez moi, je vous accueillerai avec plaisir.

Pour voir le site <http://laterreenfeu.fr>
ou le blog <http://laterreenfeu.canalblog.com>

Sophie Houdebert



LES AMIS DE L'EGLISE DE VALOJOUX

L'association a participé au vide-greniers du Comité des fêtes en avril et a organisé le sien fin septembre. Malgré le mauvais temps, cette journée fut réussie. Nous remercions les généreux donateurs qui nous permettent de faire vivre la stand, ainsi que les membres du Comité des fêtes pour leur présence et leur aide durant cette journée.

Nous avons bien avancé sur nos projets : déplacement de la cuve des fonds baptismaux, remise en place des statues, sécurisation de la porte de la sacristie, réinstallation de la statue de la Vierge à l'Enfant et modification du confessionnal.

La suite des projets est en cours d'élaboration ; ils vous seront exposés lors de l'Assemblée générale qui aura lieu le Vendredi 19 décembre à 18h30 à la salle des fêtes de Valojoux.

Le bureau vous souhaite de joyeuses fêtes !

Le Bureau

CARNET



Louison, fille d'Etienne SARDAN et Céline FLAQUIERE, la Teillède.
Bienvenue à ce bébé !!!

Naissances

Bruno BARUZIER et Véronique DUDOGNON, le 27 août
 Nicolas BUSTARRET et Sandrine SALVIAT, le 29 octobre
Tous nos vœux de bonheur aux mariés !!!



Mariages

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles...



Décès

de Monique RATY, pour le décès de son père
 de Roger DUPUY
 de Josette LAMONZIE
 de Philippe BASTIDE, pour le décès de sa mère
 de Jean-Pierre MILLET, pour le décès de sa mère
 d'Adrien ARN, pour le décès de sa mère
 de Mallory MANSARD, la Mailleraie
 de Valérie TACNET, pour le décès de sa mère
 de Brigitte DARTENSET, pour le décès de son père
 de Eric WARD, pour le décès de sa mère
 de Damien PERGOLA, pour le décès de son beau-père
 d'Isabelle TOURNEUR, pour le décès de sa mère
 de Gérard BEDY, pour le décès de sa mère
 de Frédérique CHAZARIN, le Monteil

Bienvenue dans notre village à...

Laure GLAVET et Damien FELICHOT, la Tempeyre est
 Catherine COINTE et Nasser HADOUICHE, Costeras
 Mathilde GASNIER et Yohan PAYET, la Poularie
 Catherine BEATRIX, la Teillède



Nous adressons nos plus sincères félicitations à Monsieur Peter DUBREY, propriétaire à « L'aubinerie » à VALO-JOULX, pour avoir obtenu le rang de Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

T R A D U C T I O N

Chèque

Francillou de la Bessouille vient de mourir. Depuis trois ans il traînait sa maladie, le pauvre bougre.

Remarquez il eut le temps d'en profiter pour arranger ses affaires. Chez le notaire il avait convié sa famille : ses filles et sa femme Christine .

Il possédait une belle propriété car ses parents étaient des paysans fortunés. Lui avait assez bien fait fructifier son exploitation : un beau troupeau de limousines, des terres à blé et un matériel moderne et bien entretenu.

Il vendit bétail et matériel et donna l'argent à ses filles.

La ferme et les bâtiments seraient pour sa femme Christine. En plus de ça, les loyers des trois appartements qu'il avait fait construire à Montignac et l'assurance-vie qu'elle toucherait à sa mort. De quoi pouvoir continuer sa vie tranquillement, la Christine.

Et l'argent ! L'argent amassé que le Francillou gardait dans son coffre à la maison et dans son coffre à la banque. Une belle somme d'argent en

billets. Oh oui, un véritable trésor. Eh bien, sur le testament chez le notaire il a fait marquer qu'il voulait être enterré avec son argent dans le cercueil. Oui, les billets sur son ventre avant de clouer la caisse de chêne qui lui servirait de dernière maison.

Le jour de l'enterrement le notaire demanda si les volontés du défunt avaient été respectées. Christine dit oui. Bien sûr. Pas question ne ne pas respecter. Le notaire fut bien rassuré.

Une de ses filles qui n'avait pas vu sa mère entasser les billets dans le cercueil du défunt lui demanda :

« Tu es sûre maman d'avoir mis l'argent de papa dans le cercueil ?

- Bien sûr, ma fille

- Comment as-tu fait pour tout y mettre ?

- Ça ne fut pas facile... Au moment de clouer le couvercle du cercueil, je n'ai pas trouvé de boîte, de carton, même pas une poche en plastique pour mettre les sous dedans... Je ne pouvais pas mettre l'argent en pagaille comme ça sur son ventre...

- Et alors, comment as-tu fait ? dit la fille préoccupée...

- Eh bien j'ai fait un chèque... »

Vous pouvez trouver toute l'actualité de la commune sur le site de la commune :

www.valojoulx.fr

Toute suggestion ou information seront les bienvenues... Si vous souhaitez que votre entreprise ou votre activité y figurent, nous vous remercions de bien vouloir donner l'information à la mairie.

M A I R I E D E V A L O J O U L X

Le bourg 24290 VALOJOUXX

Téléphone : 05.53.50.77.78

Messagerie : mairie.valojoulx@wanadoo.fr - Site : www.valojoulx.fr